Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le 26.06.2024
ID : 007-240700864-20240620-2024_077-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 20 juin 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 25 - votants : 33	L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le treize juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain** **Absents excusés ayant donné procuration : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) – CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) – RIEU Roland (procuration à JP. CROIZIER) - LANDRAUD Maryline (procuration à JF. COAT) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - SAPHORES Pierre (procuration à F. LEBRETON)** **Absents non excusés : ORENES LERMA José - PELOZUELO Christiane**
Délibération N° 2023-077	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Développement économique – Approbation Convention 2024-2026 avec la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche

Considérant,

- Les actions conduites par la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche s'inscrivant dans le cadre du cahier des charges établi par l'Etat selon deux axes :
 - Contribuer à la veille et l'anticipation des mutations économiques au travers de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale et la formation,
 - Contribuer au développement local de l'emploi.

- Les actions en cours de mise en œuvre par la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche :

Envoyé en préfecture le 25/06/2024
Reçu en préfecture le 25/06/2024
Publié le
ID : 007-240700864-20240620-2024_077-DE

- **Axe 1** : participer au développement de l'anticipation des mutations économiques.
 - Action 1.1 : Accompagnement en Ressources Humaines dédié aux TPE,
 - Action 1.2 : Etude d'opportunité d'une école de production,
- **Axe 2** : contribuer au développement local de l'emploi.
 - Action 2.1: Marchés publics - facilitation des clauses sociales pour les collectivités et les entreprises,
- **Actions** hors convention avec l'Etat
 - Action 3.1: Valorisation des compétences transversales dans le projet « cuisine ton avenir »,
 - Action 3.2 : Animation de l'interface Entreprises / Ecole de la deuxième chance, 2 sessions de 4 mois par an,
 - Action 3.3 : Plateforme d'accompagnement aux transitions professionnelles « RESSORT »

- Le projet de convention 2024-2026 entre la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche et les communautés de communes Ardèche des sources et des volcans, Ardèche Rhône-Coiron, Gorges de l'Ardèche, DRAGA, Pays Beaume Drobie, Vans en Cévennes, Montagne d'Ardèche et Val de Ligne,
- Que la cotisation à 0,395 € par habitant,
- Qu'un bilan annuel sera réalisé et adressé à chacune des communautés de communes membres et présenté auprès des communautés qui en feront la demande (dans l'instance de leur choix),
- Qu'une communauté de communes qui voudrait sortir de la convention de manière anticipée pourra le faire en informant la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche au plus tard le 30 novembre de l'année N pour une sortie effective le 1er janvier N+1,
- L'avis favorable de la commission développement économique réunie en date du 3 juin 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le projet de convention à intervenir avec la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud Ardèche 2024-2026 tel que présenté en annexe.
- **Précise** que le montant de la cotisation 2024 s'élève à 7 522€.
- **Indique** qu'un bilan territorialisé des actions chaque année sera soumis à l'avis de la commission développement économique.
- **Autorise** la Présidente à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700